

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

Afin de permettre aux communes de Polynésie française d'assurer rapidement les services de proximité pour lesquels l'ordonnance du 5 octobre 2007 fixe des échéances (2011 pour le traitement des déchets, 2015 pour la distribution d'eau potable et 2020 pour l'assainissement), la mission recommande :

- le développement, avec le soutien de la Polynésie française, de **l'intercommunalité** ;

- la redéfinition concertée par l'État, la collectivité et les maires de la répartition de la fiscalité et des ressources financières allouées à la Polynésie française, afin de **corriger les disparités entre les communes** et de leur donner des moyens adaptés et pérennes ;

- la délégation de la Polynésie française aux communes, lorsqu'elles le souhaitent, des compétences de proximité, notamment en matière d'urbanisme ou de gestion du patrimoine local ;

- le recours à des technologies innovantes et protectrices de l'environnement, pour l'équipement des communes en matière d'énergie, de traitement des déchets et des eaux usées. La mission souligne qu'un tel équipement pourrait ensuite **faire de la Polynésie française une destination exemplaire en termes de respect de l'environnement** ;

- la création d'**une communauté de communes des îles Marquises**, qui permettrait à cet archipel d'obtenir une meilleure desserte maritime et aérienne et de constituer un dossier visant à obtenir son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Relevant en outre **les conséquences préjudiciables de l'instabilité politique observée depuis 2004 sur la situation économique de la Polynésie française**, la mission recommande à cet égard :

- la mise en œuvre d'une politique de promotion plus active de la Polynésie française en tant que destination touristique, s'inscrivant dans le long terme ;

- la création de pôles de compétitivité dans les archipels, afin d'y développer des activités adaptées aux données géographiques et s'appuyant sur les traditions locales ;

- une réforme des dispositifs de soutien à l'agriculture, visant à porter l'effort sur la mise en place de circuits de commercialisation offrant des débouchés pour les productions locales.

La mission juge par ailleurs indispensable de maintenir des détachements du **service militaire adapté** dans les îles Australes, les Marquises et les Tuamotu-Gambier, afin de permettre aux jeunes en difficulté de s'insérer dans leur archipel de naissance.

Dénonçant la situation intolérable et urgente du centre pénitentiaire de Faa'a Nuutania qui, avec un **taux de surpopulation de 285 %**, est **le plus surpeuplé de tous les établissements pénitentiaires français**, la mission considère que les conditions de détention observées sur place sont indignes de la République, et insiste sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'amélioration prévues.